



Exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle

Le «viscom – swiss print & communication» et le «centro del bel libro ascona (cbl)» ont décidé d'abroger au 30 septembre 2017 le règlement concernant l'examen professionnel supérieur de *restaurateur de livres diplômé / restauratrice de livres diplômée* du 29 mai 1991.

8 août 2017

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche
et à l'innovation